



Club de Natation de Maisons-Alfort – N° F.F.N : 13 094 2846

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CLUB DE NATATION DE MAISONS-ALFORT (CNMA)

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016 – 19H30
(Salle de réunion municipale « Busteau »)

Le mercredi 28 septembre 2016, le comité directeur du CNMA et les bénévoles du bureau du club, assistés des entraîneurs de l'association sportive, ont décidé de provoquer une assemblée générale extraordinaire (AGE), consécutivement à l'incendie qui s'est déclenché dans la nuit du 6 au 7 septembre 2016 au centre aquatique « Arthur Hévette » de Maisons-Alfort ; rendant ainsi celui-ci indisponible pour une durée indéterminée et ayant de fait des conséquences non-négligeables sur la saison 2016-2017 de l'ensemble des sections du CNMA.

L'ensemble des adhérent(e)s du club ont été conviés à cette AGE par messages électroniques, ou par téléphone, au regard de la situation d'urgence à la mise en œuvre de la dite assemblée.

L'ordre du jour de l'AGE porte sur les points suivants :

- Informations sur la situation après le sinistre (informations de la municipalité, actions conduites par le comité directeur et le bureau du club) ;
- Informations sur les solutions de remplacement et créneaux horaires sollicités et obtenus par le comité directeur et les bénévoles du club, ainsi que les encadrants, avec l'appui de la municipalité, pour les séances des sections reconduites ;
- Proposition d'une modification de l'organisation du comité directeur du CNMA.

350 personnes étant présentes à l'ouverture de l'AGE (226 émargements), cette dernière est ouverte par le Président du CNMA sur le **premier point de l'ordre du jour**.

Les premières estimations d'indisponibilité du centre aquatique, après les premiers passages des experts désignés, font ressortir une durée de six mois, a minima. Les travaux de « dépollution » du site doivent débuter dès le début de la semaine 40 (3 au 7 octobre 2016).

Les experts devraient rendre leurs premières conclusions, sous deux mois environ, des relevés devant être faits sur les éléments de la structure globale du bâtiment.

Les actions menées jusqu'à présent par le comité directeur, les bénévoles et les encadrants du CNMA, en relation et avec l'appui de la municipalité sont reprises en suivant :

- Les municipalités de Nogent-sur-Marne et Saint-Maur des Fossés ont été contactées, notamment par la municipalité et le club. Des réponses favorables en matière de possibilité de locations de ligne d'eau dans les bassins de ces deux communes ont été obtenues. Pour la ville de Nogent-sur-Marne, la municipalité s'est mise en relation avec cette commune voisine, mais il est utile de préciser que les installations de natation de cette ville sont gérées par une entité privée. Le club a obtenu plusieurs créneaux dans les bassins extérieur et couvert de NOGENT ;
- Le club s'est mis en relation avec le club de l'US Créteil afin d'obtenir des créneaux horaires pour l'accueil de séances d'aquaforme dans le petit bassin de la piscine Sainte-Catherine à

53, rue du 11 Novembre 1918 – 94700 MAISONS-ALFORT

Mél : cnma@sfr.fr

Site Internet : www.cnma.info



Club de Natation de Maisons-Alfort – N° F.F.N : 13 094 2846

Créteil. La municipalité, par l'action du député-maire, est intervenu auprès de celle de Créteil afin d'appuyer l'action du club et voire accélérer l'attribution du petit bassin précité, ce toujours à titre locatif moyennant rétribution à hauteur de 825 €/saison pour une heure de location, sachant que trois heures ont été obtenues ; soit finalement 2475 € pour la saison sur ce seul poste ;

- Le club, en convention avec l'INSEP depuis plusieurs saisons, s'est adressé à cet organisme afin d'obtenir, d'une part, la reconduite de la convention passée les autres saisons, et d'autre part, obtenir une diminution des tarifs à titre exceptionnels associée à la sollicitation de créneaux et lignes d'eau supplémentaires. La municipalité de Maisons-Alfort a appuyé l'action conduite par le club en contactant la direction de l'INSEP, et, au final, les actions conjointes avec le club ont permis d'obtenir de sa direction la gratuité de location pour le premier mois d'une convention avec avenant à finaliser, puis une remise de 50 % sur les mois suivants de la saison 2016-2017. Ainsi, une économie substantielle de 8500 € sur les 15300 € estimés par le club a pu être obtenue ;
- La municipalité de Maisons-Alfort a attribué en accord avec l'ASA gymnastique, à titre gratuit, au CNMA, la mise à disposition d'un créneau (20H30 – 22H) à la « Maison pour tous Pompidou » pour la section « Aquazumba », afin de pratiquer la « Zumba Fitness » en complément des créneaux recherchés pour cette activité. Par ailleurs, le plateau d'évolution du stade Cubizolles est mis à disposition du CNMA, en fonction des besoins du club pour els séances hors bassins ;
- Des contacts ont été pris avec le « Centre 16 », club privé d'activités sportives et aquatiques, installé à Maisons-Alfort, afin d'obtenir des créneaux pour la pratique de l'aquaforme et de de l'aquazumba, mais également avec l'établissement « Aquattitude » de Saint-Maur pour l'activité. Pour ces deux établissements, les créneaux qui seraient obtenus le seront à moyen onéreux pour le club, à un tarif horaire pouvant aller jusqu'à 50 € ;
- La ville et le club de natation de Charenton-le-Pont, seraient disposés à proposer un nombre conséquent de créneaux horaires au CNMA. Des informations en ce sens devraient être apportées dans les meilleurs délais à la municipalité de Maisons-Alfort qui fera suivre au comité directeur du club ;
- Des créneaux seraient également disponibles à la piscine de Ivry-sur-Seine, mais au regard de l'éloignement et la situation particulière de cette ville en matière de travaux de restauration du réseau routier, une décision quant à leur confirmation reste en suspend ;

D'un point de vue budgétaire, la ville de Maisons-Alfort a saisi le 22 septembre 2016 le comptable public pour reporter et étaler le paiement par le CNMA la facture de location du centre aquatique « Arthur Hévette » (période janvier à juin 2016) pour un montant de 16.776 € ;

La municipalité de Maisons-Alfort, sur impulsion du Député-maire, proposera au prochain Conseil municipal une subvention exceptionnelle de 1000 € par mois de fermeture au profit du CNMA, qui

53, rue du 11 Novembre 1918 – 94700 MAISONS-ALFORT

Mél : cnma@sfr.fr

Site Internet : www.cnma.info



Club de Natation de Maisons-Alfort – N° F.F.N : 13 094 2846

viendra s'ajouter à la subvention annuelle municipale de 31730 € (dédiée au règlement de la location des bassins et installations du centre aquatique « Arthur Hévette » par le CNMA) et celle de l'Office municipal des sports (OMS) d'un montant de 5745 € en 2015) et enfin de la subvention du Conseil départemental sur proposition de la municipalité, d'un montant de 865 € pour l'année 2016.

L'OMS proposera, lors de son prochain comité directeur, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à tire solidaire du CNMA.

L'apport des subventions évoquées jusqu'ici, certes permettront de contribuer à la mise en route du début de saison 2016-2017 du CNMA, sans toutefois suffire à la structure de boucler son budget, loin de là d'ailleurs, mais surtout sans permettre de pouvoir parvenir au paiement global des salaires de l'ensemble des encadrants des sections sportives, d'entretien et de loisir du club. A ce titre, une procédure de chômage partiel a été ouverte et présentée à la préfecture du Val-de-Marne, qui, ne disposant pas, dans le dossier constitué par le comité directeur du CNMA, du rapport d'intervention des services de secours (sapeur-pompiers) établi lors du sinistre, a mis le dossier en suspend. Cette situation, plutôt singulière, a nécessité l'intervention de la municipalité auprès des services de secours pour obtenir ce document ; services de secours qui dépendent néanmoins de la collectivité territoriale, pour ce qui concerne la caserne de sapeurs-pompiers de Maisons-Alfort.

En second point à l'ordre du jour, le Président du CNMA a évoqué dans le détail, tout en se tenant prêt, dans la mesure du possible à répondre aux questions de l'assistance, le projet, non-arrêté, au jour de l'AGE, de planning des occupations de bassins et créneaux obtenus, restant à confirmer pour certains, lieu par lieu, ainsi qu'il suit :

JOUR	LIEU	GROUPES	HORAIRE(S)	ENTRAINEUR
LUNDI	INSEP : 11 Avenue du Tremblay, 75012 Paris http://www.insep.fr	ENF 2 et 3	19H15/20H30	Florent GAYANT
		AVENIR	19H15/20H30	Fabrice MARECHAL
		JUNIORS	20H30/21H45	Florent GAYANT
		SENIORS		Patrick GOBBI
	Piscine « NOGENT Nautique » 8 Rue du Port, 94130 Nogent-sur-Marne http://www.nogentnautique.fr	JEUNES	18H30/19H45	Aurélie MARECHAL
		ADULTES & Espoirs (à voir avec l'entraîneur)	19H45/21H00	Julien SPICQ
Maison pour Tous « Pompidou » 12, rue Georges Gaumé 94700 Maisons-Alfort	<u>Zumba-Fitness</u> **	19H00/20H00	Laurie VIVIANI	

** : Séance de « Zumba-Fitness » mise en place à la demande des adhérent(e)s de la section.

53, rue du 11 Novembre 1918 – 94700 MAISONS-ALFORT

Mél : cnma@sfr.fr

Site Internet : www.cnma.info



Club de Natation de Maisons-Alfort – N° F.F.N : 13 094 2846

JOUR	LIEU	GROUPES	HORAIRE(S)	ENTRAINEUR
MERCREDI	INSEP : 11 Avenue du Tremblay, 75012 Paris http://www.insep.fr	ENF 2 et 3	18H30/19H30	Fabrice MARECHAL
		AVENIR	19H30/20H30	
		JEUNES	18H30/20H30	Aurélie MARECHAL
	Piscine « NOGENT Nautique » 8 Rue du Port, 94130 Nogent-sur-Marne http://www.nogentnautique.fr	JUNIORS	18H30/20H00	Florent GAYANT
		SENIORS	20H00/21H30	Patrick GOBBI
		ADULTES & Espoirs (à voir avec l'entraîneur)	20H00/21H30	Julien SPICQ
 VENDREDI	Piscine « NOGENT Nautique » 8 Rue du Port, 94130 Nogent-sur-Marne http://www.nogentnautique.fr	JEUNES	18H30/20H00	Aurélie MARECHAL
		JUNIORS ou SENIORS	20H00/21H30	Florent GAYANT et ou Patrick GOBBI
		ADULTES & Espoirs (à voir avec l'entraîneur)	20H00/21H30	Julien SPICQ
SAMEDI	Piscine Sainte-Catherine 28, Allée centrale 94000 Créteil	JARDIN AQUATIQUE	9H00/10H00	Isabelle MAISANI
		AQUAFORME	10H00/11H00	
		Écoles de natation Et E.N.F 1	11H00/12H00	Isabelle MAISANI et/ou Isabelle LE BRIS
DIMANCHE	Centre 16 12, rue de Grenoble 94700 MAISONS-ALFORT	Aqua-Zumba	14h00/15h00	Laurie VIVIANI
			15h00/16h00	

53, rue du 11 Novembre 1918 – 94700 MAISONS-ALFORT

Mél : cnma@sfr.fr

Site Internet : www.cnma.info



Club de Natation de Maisons-Alfort – N° F.F.N : 13 094 2846

Des contacts ont été pris avec une structure privée de Saint-Maur des Fossés, pour des séances d'aqua-zumba, à raison de 10 personnes par séance, le lundi soir de 21h15 à 22h15. Ce créneau n'est pas acquis à ce jour et des informations seront communiquées dans les prochains jours sur la possibilité ou pas de pouvoir y accéder.

En suivant, il est indiqué aux personnes présentes qu'elles vont être invitées à s'inscrire dans les différentes sections, évoquées précédemment, voire inscrire leurs enfants dans leurs sections respectives pour les plus jeunes. A ces fins chaque bénévoles du bureau du CNMA détenant une liste à compléter par section se tiennent à disposition des personnes voulant s'inscrire. La communication des coordonnées des personnes vaut inscription à partir du moment où celles-ci sont insérées dans les listes tenues par les bénévoles du CNMA.

Seules les inscriptions des adhérent(e)s permettront, a minima, avec un total de 160 personnes de pouvoir entrevoir le début de la saison se mettre en œuvre dans les sections dont les prévisions d'horaires viennent d'être communiquées.

Il est précisé que les personnes ne s'inscrivant pas dans le contexte exposé ci-dessus, tenant à la situation exceptionnelle consécutive au sinistre ayant touché le centre aquatique « Arthur Hévette », sont susceptibles de ne pouvoir être en mesure de voir leur inscription ou réinscription accueillie favorablement.

Au total, 226 inscriptions ont été renseignées lors de l'AGE. Une mise à jour à venir des listes est indiquée à l'assemblée avant mise en œuvre effective.

A l'issue, la séance de questions diverses et de prise de parole offerte aux adhérent(e)s est ouverte. Dans le cadre de ces discussions, il est notamment fait appel à la bonne volonté de chacun(e), en matière de co-voiturage, notamment, afin de conduire les nageuses et nageurs, pour les enfants plus particulièrement, sur les différents sites où se dérouleront les séances des différentes sections du CNMA.

Au **troisième point de l'ordre du jour**, le Président du CNMA, expose son intention de se retirer de ses fonctions, tout en restant au sein du comité directeur du CNMA. À cet effet, sans toutefois remettre en cause l'organisation dans les mois à venir des prévisions d'occupation de bassins et de salles mises à disposition du club. Une réunion à venir sera dédiée à la composition d'un nouveau comité directeur dont les adhérent(e)s seront informés du résultat.

À l'issue de ces dernières indications, le Président remercie, au nom du comité directeur, des bénévoles et encadrants du CNMA, l'ensemble des personnes ayant participé à cette AGE et celles encore présentes dans la salle. Il précise que le comité directeur et les bénévoles du bureau font et feront tout leur possible pour mener à bien le projet tenant à la saison 2016-2017 et communiquer les informations au fur et à mesure de toute avancée en la matière, par courriel ou encore au travers du site Internet du club (www.cnma.info).

DERNIERE MINUTE : Le créneau pour l'aqua-zumba, en discussion sur une structure privée de Saint-Maur ne pourra être mise en place. En effet, les responsables de cet établissement n'ont pu répondre favorablement aux contraintes budgétaires pesant sur le club, dans le cadre de la situation actuelle, pour aligner un tarif de mise à disposition des locaux, correspondant aux capacités financières du CNMA.

Fait et clos à Maisons-Alfort, le mercredi 28 septembre 2016, à 21h30.

53, rue du 11 Novembre 1918 – 94700 MAISONS-ALFORT

Mél : cnma@sfr.fr

Site Internet : www.cnma.info